

DECRET N° 2011-708 DU 21 OCTOBRE 2011

portant promotion de trente (30) Sous-lieutenants
au grade de Lieutenant des Forces Armées
Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-494 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale et le décret n°2010-493 du 31 décembre 2010 l'ayant modifié et complété ;
- Vu** le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} janvier 1980 ;
- Vu** le décret n°2010-454 du 25 octobre 2010 portant nomination de trois (03) élèves officiers au grade de Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** le décret n°2010-489 du novembre 2010 portant nomination de dix-neuf (19) élèves officiers au grade de Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** le décret n°2010-588 du 31 décembre 2010 portant nomination de trois (03) élèves officiers au grade de Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** le décret n°2010-589 du 28 mai 2010 portant nomination de trois (03) élèves officiers au grade de Sous-lieutenant des Forces Armées Béninoises ;

Sur proposition du Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Les sous-lieutenants dont les noms suivent sont promus au grade de lieutenant des Forces Armées Béninoises pour compter du 1^{er} octobre 2011.

Il s'agit de :

ARMEE DE TERRE

- Sous-lieutenant MONTERO B. Robert
- Sous-lieutenant TITI A. A. Zakari
- Sous-lieutenant DJOBO Imorou
- Sous-lieutenant BOTHON A. Minankin
- Sous-lieutenant HOUNKPE Aimé
- Sous-lieutenant KOHOUNDO Moïse
- Sous-lieutenant BOSSOU Edmond
- Sous-lieutenant DEGBEGNON Nestor
- Sous-lieutenant AFFOMAÏ Adolphe
- Sous-lieutenant MERE Boris
- Sous-lieutenant DIMON Alaba Antoine
- Sous-lieutenant CHOUBADE Phadyl
- Sous-lieutenant AMOUSSOU Paulin
- Sous-lieutenant AKODEGBE Casimir
- Sous-lieutenant GANDONOU Medjitin Armand
- Sous-lieutenant BAKO ASSOUMA Idrissou
- Sous-lieutenant AGBOE Koffi André ;
- Sous-lieutenant HLANNON Théodore ;
- Sous-lieutenant ADANMAYI Solin M. Rodrigue
- Sous-lieutenant YOTTO Yokossi Alfred
- Sous-lieutenant DOS SANTO Lionel Francis
- Sous-lieutenant GBADESSI Stanislas Sartre

GENDARMERIE NATIONALE

- Sous-lieutenant AÏDOTE Armel
- Sous-lieutenant AKOUEGNON Alexandre
- Sous-lieutenant ASSANI Cassin
- Sous-lieutenant da SILVA Paolo
- Sous-lieutenant MONRA S. Yacoubou
- Sous-lieutenant BACHABI Saliou
- Sous-lieutenant BABALAWOKITAN Gaston
- Sous-lieutenant GBIAN Masso Franck

Handwritten signature

Handwritten signature

ARTICLE 2 : Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par le décret n°80-34 du 11 février 1980 susvisé.

ARTICLE 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 octobre 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



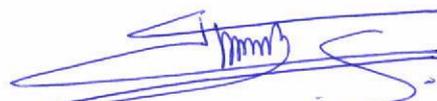
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre d'Etat
Chargé de la Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

AMPLIATIONS : - PR 6 -CAB-MIL 6-AN 2- CC2-CS 2 HCI 2-CES 2- HAAC 2 PM/CCAGEPPPPDDS 4 MDN 4 MEF 4 AUTRES
MINISTERES 23 SGG 4 SPD2-DEP-INSAE 3 DSIA 2 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8 ONEP-GCONB-DGCST3-UAC-ENAM-
FASJEP 3- UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 3-DOPA 1-JO 1-A/C 4.

